

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'AKKOMQ

Sherbrooke, le samedi 19 novembre 2016

1. Ouverture de l'assemblée

Proposée par Marie-Pier Blais
Secondée par André Michaud
Acceptée à l'unanimité

2. Acceptation des dernières minutes de l'assemblée et adoption de l'ordre du jour.

Proposées par Steve Cusson
Secondées par Daniel Sauvé
Acceptées à l'unanimité

3. Rapports des comités et des administrateurs

Comité assurance : Jacinte Durand (jacintedurand@hotmail.com)

Les vérifications par les compagnies d'assurance ont repris de plus belle, nous avons eu un répit pendant quelques temps. Pour cela, Jacinte va rafraîchir le document qui avait été fait il y a quelques années pour présenter notre association aux compagnies d'assurance. Elle reprendra contact avec elles pour leur démontrer à nouveau notre professionnalisme en tant qu'association.

Problème avec les assurances des anciens combattants, 50 % des cas se règlent, Jacinte essaie de communiquer avec eux mais c'est difficile. Les démarches continuent.

Rappel de la procédure en cas de problème avec le traitement de certaine réclamation :

1. Assurez-vous de bien écrire sur votre reçu (sous forme d'étampe) :
 - Votre nom, # de membre, adresse et numéro de téléphone
 - Éviter de mettre un titre sous forme d'étampe ou à la main (ex :Marilène Lacroix kinésiologue-kinésithérapeute car si vous voulez cochez massothérapie, les compagnies ne voudront pas accepter la réclamation puisque votre "étampe » ne contient pas massothérapeute) -sauf pour la **Financière Manuvie**-voir détail plus bas.
2. S'il y a un problème avec une réclamation, demander à votre client de vous donner le nom et les coordonnées de la personne à contacter à la compagnie d'assurance,
3. ainsi que la raison du refus de la réclamation

4. Contactez cette personne et donnez-lui les informations nécessaires concernant votre patient. Il s'agit très souvent d'un problème d'information sur le reçu, d'inscription à la compagnie ou le patient n'est pas couvert pour le service effectué. (ex : si vous cochez orthothérapie et que le client n'est pas couvert pour ce service avec ses assurances, c'est certain que son reçu sera refusé)
Certaines compagnies exigent de la part du membre, une inscription comme fournisseur de service. Ex : Croix Bleue. Le membre doit contacter lui-même la compagnie afin de donner les informations le concernant. (voir note plus bas)

5. Si le refus persiste malgré votre intervention, contacter Jacinte. Veuillez laisser un délai de 1 semaine à Jacinte pour traiter votre demande.

Vous êtes tenus de répondre aux questions d'un assureur si celui vous questionne pour fin de vérification envers un de vos patients. Ex : Vérification de dates de rdv d'un patient

Voici d'autres petits rappels concernant les reçus :

Assurez-vous également que vos reçus (papier ou informatique) sont bien ceux de l'association. Si vous créez votre propre reçu, il se peut qu'il soit refusé par les compagnies d'assurance et nous ne les défendrons pas auprès de celles-ci. Seuls ceux de l'association format papier et ceux informatiques créés et vendus par Mario Dupont sont ****défendables****.

Gardez toujours la copie rose des reçus papier pour ceux qui utilisent ceux-ci et une copie informatique pour ceux qui utilisent les reçus informatiques pour une durée de 5 ans.

Vous ne pouvez pas émettre de reçus aux membres de votre famille du 1er degré (père, mère, frère, sœur, enfant) Les compagnies d'assurance sont très sévères à ce sujet.

2 étampes peuvent être utiles afin de mettre toutes les informations sur les reçus fournis par l'association

La première contient : numéro de membre et votre nom

La deuxième contient : Votre adresse complète et votre numéro de téléphone d'entreprise

Il n'est pas conseillé de faire parvenir les reçus aux patients par la poste. (Risque de perte)

Si un reçu est perdu, vous pouvez en refaire un, sous un autre numéro, à condition d'indiquer *duplicatadu reçu #xxxxx*.

Gestion des reçus :

- Posséder vos propres reçus et ne pas les partager avec un autre membre
- Ne pas remettre un reçu contenant les dates d'un ou plusieurs rdv si ceux-ci ne sont pas encore effectués
- Les dates inscrites doivent concorder avec les dates de rdv
- Un reçu ne peut pas être fait au nom de quelqu'un d'autre que le patient ayant reçu le service
- Le montant indiqué doit inclure les taxes
- Cocher le service effectué et non le service couvert
- Ne pas indiquer de titre professionnel
- Ne pas remettre de reçu professionnel à la personne qui achète un certificat-cadeau pour quelqu'un d'autre

IMPORTANT

Comme nous en avons déjà parlé, la Croix Bleue couvre seulement la massothérapie parmi les traitements que nous offrons. Il faut s'inscrire sur le site de la Croix Bleue pour être couvert. Je vous donne la procédure à suivre qui a été modifiée récemment.

Donc, allez sur le www.medavie.croixbleue.ca , cliquez sur *professionnels de la santé en haut à droite* et ensuite sur *cliquez ici en dessous de Pour s'inscrire*.

Entrez-y tous vos renseignements et il ensuite il vous sera attribué un numéro de fournisseur de la Croix Bleue que vous devrez écrire sur votre reçu pour accélérer le traitement des reçus par la compagnie d'assurance.

Il en serait de même aussi pour les assurances de l'armée canadienne.

Pour la compagnie d'assurance la **Financière Manuvie**, vous devez, sous votre signature, écrire (à la main) : massothérapeute suivi de votre numéro de membre. Aux dernières nouvelles ils ne couvrent que les services de massothérapie.

Enfin, pour ce qui est de la SAAQ, nos services peuvent être acceptés mais tout dépend de l'agent qui s'occupe du dossier des patients. C'est du cas par cas car si le patient exige fermement qu'il désire des soins de nous, il se peut que l'agent accepte et que nos services soient remboursés.

Directeur- Bertrand Fontaine

Les envois de reçus se font le vendredi uniquement.

Le congrès du 18-19-20 novembre 2016 à l'hôtel le Delta de Sherbrooke a attiré environ 130 participants. L'année prochaine, nous irons dans une autre ville que Sherbrooke, l'endroit n'a pas été déterminé.

On demanderait aux membres d'envoyer leur chèque avant la date limite d'inscription pour faciliter la planification avec l'hôtel.

Enfin, n'oubliez pas de donner votre présence à la table devant la porte de la salle de conférence à chaque jour du congrès pour avoir vos crédits de formation.

Trésorier- Daniel Chabot

Montant dans le compte en date du 19 novembre : 103000\$ ceci n'inclut pas les entrées et les dépenses reliées au congrès.

Vous devez envoyer le chèque à Daniel Chabot pour l'achat de vos reçus à l'ordre de l'AKKOMQ au 7115 rue Champêtre, St-Hyacinthe, Qc J2R 1A5 . Celui-ci donnera la commande à Bertrand Fontaine. Veuillez noter que tous les envois se font les vendredis. 30\$/250 reçus.

Veuillez indiquer dans votre envoi, l'adresse de livraison. Cela évitera des malentendus.

Il n'y aura aucun changement du montant de cotisation pour l'année 2017 et aucune augmentation des assurances pour 2017.

Kinésologues et kinésologues-massothérapeutes : 351,51\$

Kinésologues-massothérapeutes-kinésithérapeutes-orothérapeutes : 516,10\$

Sabbatique : 200\$

Les cotisations, incluant les assurances, doivent être payées pour le 15 janvier, tout retard amènera des frais de 50\$.

Merci de bien inscrire votre nom sur le chèque avec le bon montant.

Accréditation et formation continue-Audrey D'Amours
(enformedelamaison@live.ca)

Rappel : le congrès annuel totalise 15 crédits;

Cet année, ils ont été distribués ainsi : 3 le vendredi, 6 le samedi et 6 le dimanche.

Vous pouvez consulter le site internet d'Atlas Médic pour des formations intéressantes.

Le bloc de 2 ans se termine en décembre 2016. Vous devez avoir accumulé 30 crédits pour la période 2015-2016. (voir règles relatives à la formation continue dans la rubrique *Membres-formations continues*)

À tout moment, vous pouvez consulter votre dossier avec vos crédits de formation continue pour le bloc de 2 ans sur le site internet monkine.ca dans la rubrique *Membres-formations continues*

Vous devez remplir *le formulaire de demande d'accréditation* pour savoir si une formation vous intéressant peut être accréditée si celle-ci ne figure pas sur

notre site ou parmi celles que nous accédions déjà. Vous retrouvez ce formulaire sur le site internet monkine.ca dans la rubrique *Membres- formations continues*

Ne pas envoyer de question ou message à Audrey par facebook mais sur son courriel (adresse plus bas) car il y a moins de chance d'oubli.

Il peut y avoir un délai de 2-3 semaines pour le traitement de votre demande et la mise à jour des dossiers, alors demandez un accusé de réception à Audrey pour vous assurer qu'elle a bien reçu votre courriel.

Audrey D'Amours : enformedelamaison@live.ca
819-640-3834

Directrice exécutive-Marilène Lacroix (fin de mandat/remplacée par Emmanuelle Gemme)

Voici le nombre de membres dans l'association en date du 19 novembre 2016 : 237 membres dont 13 kinésioles, 15 kinésioles-massothérapeutes, et 209, kinésioles-kinésithérapeutes-orthothérapeutes-massothérapeutes. Toujours faire parvenir à Emmanuelle Gemme vos changements d'adresse courriel et d'adresse postale pour les envois importants au <http://www.akkomq.ca/contact/> ou au ou au 1-800-891-6786. **Des frais pourraient vous être chargés à l'avenir si les envois majeurs (diplôme, reçus) nous sont retournés.**

Ceux qui désirent continuer à recevoir TOUS les envois par la poste au lieu d'électronique (sauf pour le reçu d'impôt) doivent payer 20\$ / année de frais additionnels à la cotisation.

Discipline-Jacinte Durand

Rappel : Vous ne pouvez émettre que des reçus avec votre titre pour lequel vous êtes entrés membre dans l'association. Si vous êtes kinésiole, vous avez vos reçus sur lequel vous pouvez cocher kinésiole. En aucun cas, vous pouvez ajouter une case en massothérapie, kinésithérapie, orthothérapie, naturopathie, ostéopathie et la cocher.

Un membre a fait cela cette année et la compagnie d'assurance nous a contactés immédiatement.

Publicité-Jacinte Durand

Jacinte doit rencontrer la personne responsable de la publicité pour voir ce que nous pourrions faire de plus dans la prochaine année (Rappel : 50\$ de la cotisation annuelle est utilisée pour la publicité tel que voté dans une assemblée générale antérieure)

Site internet-Alexy Marier

Pour les problèmes avec le site internet, vous pouvez dorénavant facilement rejoindre Alexy en allant sur le lien AIDE sur le site monkine.ca, il y a un endroit pour lui envoyer un message.

Il serait bien que tous les membres mettent leur profil à jour, avec photo pour que le site soit professionnel.

Aussi, nous aurons des capsules (de 250 mots) à chaque mois en 2017 et les 12 personnes qui les écriront sont : Audrey D'Amours, Dominique Boucher-Gagnon, Marie-Audrey Murphy, Isabelle Maisonneuve, Alexy Marier, Jennifer Bourque, Gabriel Philion-Couët, Nicolas Rehel-Garcia, Mylène Bellhumeur, Mikael Lamirande, Danny Gaudreau, Daniel Lépine

Alexy ouvrira aussi une page facebook pour le grand public car pour le moment celle que nous avons est uniquement pour nos membres.

Dossier professionnalisation-Roberto Poirier

Suite à diverses rencontres et discussions avec des gens influents, nous sommes au point le plus loin que cela peut aller dans les démarches auprès de l'Office des Professions. Et dès qu'il y aura d'autres avancées, tous les regroupements de kinésologues seront consultés et non pas juste une seule association/fédération. Roberto Poirier et Kandy Mallet restent prêt à intervenir au besoin.

Dossier exonération des taxes-Kandy Mallet

Pas de développement de ce côté, Kandy continue par contre à les solliciter en envoyant un rappel de notre demande tous les 3-6 mois. Très peu de chance que cela soit accepté même si nous remplissons les exigences. Le refus/report est davantage en raison de la situation économique actuelle

4. Annulation des envois des attestations annuelles

Comme l'envoi des attestations annuelles se fait souvent plusieurs semaines/mois après le renouvellement de la cotisation (car il y a trop de retard de renouvellement et les nouveaux membres tardent à s'inscrire), Daniel Chabot se demande quelle est l'utilité surtout que maintenant le site internet sert de référence pour savoir si un membre est bien en règle.

Cela représente environ 1200\$ du budget pour l'impression et la poste de ces documents.

David Drolet propose que : l'arrêt de l'envoi de l'attestation annuelle à chaque membre.

Pierre Henry seconde

0 contre

1 abstention

Proposition acceptée à l'unanimité

5. Formation continue : RCR valide obligatoire pour tous les membres

Discussion sur l'intention de mettre obligatoire la formation RCR dans les crédits de formation continue.

Le résultat de la discussion est que logiquement tous les membres devraient mettre à jour leur RCR à tous les 2-3 ans, ainsi, le cours ne sera pas obligatoire. Par ailleurs, tous les 2-3 ans, la requalification sera offerte aux membres (par une de nos membres accréditée formatrice) de manière optionnelle avant le congrès (vendredi am). Donc ce sera une belle occasion pour ceux qui n'auront pas pu le faire en d'autres lieux et moments.

6. Formation Mézières

Pour la première fois au Québec, la formation Mézières sera offerte en 2017.

20 personnes au minimum doivent participer pour qu'elle puisse voir le jour.

2400\$ pour 2 périodes de 6 jours de formation soient :

Du 17-22 avril 2017 et du 16-21 octobre 2017

Formation offerte par Marie-Christine Mathieu et ses collègues dont Frédéric Sider

Pour tout autre renseignement, communiquez avec Anne Ouellet-Demers (avant Noël) au anne.ouellet.demers@gmail.com

7. Développement du membership (kinésologues et étudiants) : démarrage printemps 2017, formation des équipes en charge

L'année dernière avait été créé un comité pour aller dans les différentes universités au Québec pour présenter notre association aux étudiants et aux finissants en kinésiologie. Il y a de plus en plus de kinésologues qui adhèrent à notre association, ce qui nous incite à aller les rencontrer pour un plus grand recrutement.

Par contre, rien n'a été fait l'année dernière et nous voulons le mettre en branle en 2017.

Ainsi, nous refaisons les groupes pour chaque région que nous concentrerons à Gatineau, Québec, Montréal et Sherbrooke:

Gatineau : Marie-Audrey Murphy et Mikael Lamirande

Québec : David Drolet, Jennifer Bourque et Catherine Proulx-Salvas

Montréal : Robert Fournier et Gabriel Phillion-Couët

Sherbrooke : Kandy Mallet et Audrey D'Amours

Ce sera chapeauté par Roberto Poirier, des informations suivront.

8. Mise au point Ordre professionnel

La démarche pour obtenir un ordre professionnel est longue et fastidieuse et malgré tout ce que l'on peut entendre, le processus est loin d'être terminé.

Pour le moment nous ne pouvons pas dire qu'il y a eu avancement de ce côté.

Kandy Mallet et Roberto Poirier continuent leurs actions auprès des ordres professionnels et du ministre de la santé et ils ont aussi renouvelé leur permis de lobbyiste.

La démarche d'exonération de taxes est intimement liée à l'obtention d'un ordre, malgré que nous répondions à toutes les exigences.

Les ostéopathes sont exonérés de taxes sans avoir d'ordre professionnel mais leur acceptation s'est fait il y a plusieurs années dans des contextes économiques forts différents de maintenant.

9.Élections

Poste de président

Bertrand Fontaine propose Kandy Mallet
Aucune opposition
Kandy Mallet est réélu à l'unanimité

Poste de directrice exécutive

Jacinte Durand propose Emmanuelle Gemme
Aucune opposition
Emmanuelle Gemme est élue à l'unanimité

10. Varia

A.Rencontre DEXT

Tous les 1^{er} mercredis de chaque mois se tiennent des conférences de 1h30 à l'université de Sherbrooke dans la salle de cours du DESS sur des sujets de choix. Vous devez être inscrit pour y participer. Voir avec Pascal Muzard pour de plus amples renseignements.

B.Formation continue

Par le biais de Pascal Muzard, 2 formations très intéressantes sont offertes à Paris au mois de juin prochain.

La première prévue pour la fin juin pour une durée de 3 jours porterait sur la dissection avec Michel Dufour.

La deuxième présentée par Michel Dufour et un associé se tiendrait du 28 au 30 juin 2017 et la formation couvrirait l'anatomie morpho-palpatoire du tronc et du cou et la démarche liée à l'examen clinique.

Un minimum d'inscription est nécessaire pour que la formation puisse être offerte. Toute personne intéressée peut contacter Pascal Muzard le plus tôt possible (avant Noël) au pascal.muzard@usherbrooke.ca

C. Attestation 25 ans

Remise d'un certificat pour les 25 ans au sein de l'association :

Christine Ali
Linda Bélanger
André Michaud
Harold Thiffault
Daniel Sauvé

D. TENS/ G5

Il est interdit d'utiliser des techniques invasives (ex : ultrasons) pour le traitement de nos patients, par contre tout ce qui est non-invasif (G5, TENS) peut être utilisé malgré ce que l'on peut lire sur différents site comme mon réseau plus et autres.

E. Formation Taping

Roberto Poirier devrait offrir une formation en taping proprioceptif au printemps 2017 à Sherbrooke. Si vous êtes intéressés, contactez Roberto au roberto.poirier@videotron.ca dès qu'il y a assez de personnes intéressées, le cours sera organisé.

F. Surprise

Remise d'un présent à Marilène Lacroix pour ses 10 ans d'implication à l'association et ses 8 ans au poste de directrice exécutive, poste qu'elle n'a pas renouvelé lors des élections de cette présente assemblée.

11. Levée de l'assemblée

Proposée par Pascal Muzard
Secondée par Marie-Josée Hébert
Acceptée à l'unanimité

Président de l'assemblée : Mario Dupont
Directrice exécutive : Marilène Lacroix